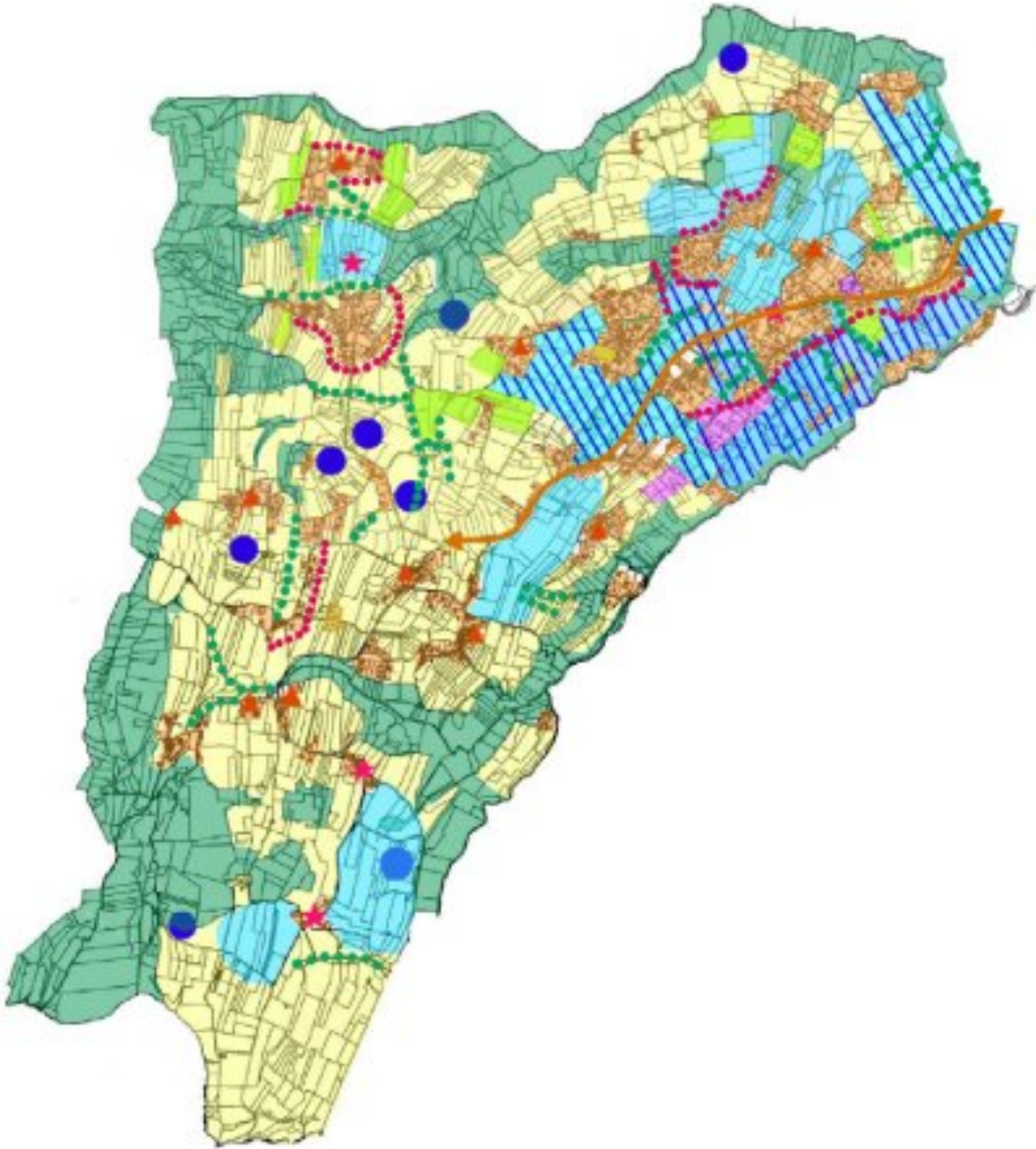


Plan de Zonage



LES PAYSAGES NATURELS



ESPACE PAYSAGER REMARQUABLE

Il s'agit d'espaces naturels ou agricoles, qui se caractérisent :

- par leur intérêt supra-communal
- par leur rôle déterminant de perception et de découverte du territoire
- par leur emplacement stratégique à proximité ou au sein des zones bâties

==> **espaces nécessitant des mesures de protections fortes**



ESPACE PAYSAGER PERTINENT

Il s'agit d'espaces naturels ou agricoles jouant un rôle dans la perception et la découverte du territoire.

==> espaces devant conserver leur vocation naturelle ou agricole à préserver.



ESPACE PAYSAGER INTERESSANT

Il s'agit de grands pans de prairies, qui participent à l'image globale du territoire

==> **espaces devant conserver leur vocation naturelle ou agricole à préserver**



CORDON BOISE

Il s'agit des cordons boisés associés aux ruisseaux. Ces éléments naturels structurent le paysage.

==> **à préserver**



ZONE BOISEE

Il s'agit de secteurs boisés qui jouent un rôle paysagé important

==> **à préserver**



VERGER

Il s'agit de vergers petits ou grands qui forment des micro-paysages intéressants.

==> **à maintenir**



VIGNE

Il s'agit de reste de vignoble qui forme des micro-paysages intéressants et qui ont tendance à disparaître.

==> **à préserver**



ZONE HUMIDE

Il s'agit de zones humides importantes en ce qui concerne l'environnement et remarquables au niveau paysager.

==> **à préserver**

LES PAYSAGES URBAINS A PROTEGER ET A COMPOSER



ENVELOPPE URBAINE

cela correspond aux zones actuelles bâties dans lesquelles on doit essayer de contenir l'urbanisation et éventuellement la densifier

==> **chaque enveloppe doit être considérée comme une entité à part entière, où l'espace doit être traité et recomposé dans son ensemble dans une logique de village ou hameau.**



SITE PATRIMONIAUX ET BATIS REMARQUABLES

Il s'agit de monument ou site bâti représentant une valeur patrimoniale forte, intégré dans un ensemble urbain ou isolé dans un espace agricole ou naturel.

==> **élément à protéger et à valoriser**



FOURS COMMUNAUX

==> élément à protéger et à valoriser

AXE VITRINE

Il s'agit d'un axe d'où se découvre le territoire de Vimines

==> **axe devant être préservé d'une urbanisation linéaire sur ses abords afin de conserver des fenêtres d'ouverture visuelle.**

LIMITE D'URBANISATION

Elle se situe à l'interface entre l'espace urbanisé et l'espace naturel non bâti.

==> **limite à respecter pour éviter le développement en tache d'huile de l'urbanisation et conserver des coupures franches entre certaines entités urbaines.**